

Rueh à Relybord le
20. d' Aoust 1692

Copie

943

Monsieur

Il moinz que de me croire dans l'employ que me donne
Si plaisant equivoque du P. Merisane, vous ne
souhaitz, vous desirer Si Soisir qu'il vous apleu
mettre a me compter une si petite nouvelle qui
mismo si trouvant véritable ne justifieroit pas
vos pines. Car, a tout prendre, et en sondant
bien ma conscience, j'advoue que ce seroit encor
plus mauvais Coronnel que Secretaire ou forasiller,
Et à Dieu ne plaise que la Republique soit reduit
au point de faire fléchir de si mauvais bois.
Cependant j'ay desabusé le bon Père de l'erreur
où il me mande aussi à moy, que l'avoit mis
un jurne flouier, à la sottise duquel je li
puis moins pardonner qu'à la credulité d'un
moine, ^{capable} ~~peut~~ d'imaginer qu'il avale son
Dieu sur les matins; après quoy il n'y a
plus de transqualification qui li puisse rebouter.
Je voy que la querelle d'École se rallume de
plus belle. Aussi vostre Interim m'a toujours
esté suspect; et m'a semblé, comme il paroit,
que les parties n'ont pas reculé, que pour mieux
sauter. La retraite toutefois de Mons. de Saumaise
me fait douter, s'il a bien en effect animum
revertendi, quelque declaration contraire qu'il vous
en fasse: Serroit-ce pas, qu'il se va poser en

distance à fait des tous de l'anon après le jurne et le juffit j'ay que vis soit,
vous vironz tous les jours des nouveautéz. L'Écrits. alle des combats, comme il donnez, mais
pour Dieu, ces critiques sont a à toujours une D'ant. L'Écrits. de Bouclier? Mon. D'ant. felle
Hymogorata comme D'ant. L'Écrits. a beaucoup s'ouvre, en l'Écrits. F'ist à quoy ce D'ant.
supplé d'empuler ces réponses si l'Écrits. et de ne m'éc. croire moi. D'ant.

gdd

C. de
R. E.
H. m.

[Faint, mostly illegible handwritten text in a cursive script, likely Dutch or French, covering the majority of the page.]